

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 JUILLET 2023

Nb de membres en exercice : 29
Présents : 26
Absents excusés ayant donné
pouvoirs : 2
Absent : 1

Votants : 28

Le dix juillet deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Douvaine se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville de Douvaine sous la présidence de Madame Claire CHUINARD, Maire, après avoir été dûment convoqués par écrit le 4 juillet 2023.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché en Mairie et sur les panneaux officiels de la Commune le 4 juillet 2023.

Présents : Mme CHUINARD Claire - *Maire*, Mme CHOLLET Angèle Lucette, M. WOLF Pascal, Mme LE REUN Karine, Mme FRANÇAIS Chloé, M. RIGOLI Claude - Adjoint, M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme DELBAYS Emilie, Mme FICHARD Andrée, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien, Mme LAIDEVANT Céline, M. LAPRAZ Arnaud, M. LEPINE Jean-Luc, Mme PILON Aurélie, Mme SABY Annick, Mme SMADJA Karine, M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick, conseillers municipaux

Absents ayant donné pouvoir : Mme BUREAU Marine (pouvoir à Mme SMADJA Karine), M. SONDAG Patrice (pouvoir à Mme SABY Annick)

Absent : M. EL YAKOUTY Abdelhak

Secrétaire de séance : M. SECHAUD Jean-François

Affaires Générales

DEL20230710_03

Objet : Modification du règlement intérieur du conseil municipal - accès Facebook

Madame le Maire explique à l'assemblée que suite à l'approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal par délibération modifiée n° DEL20220620_02 du 20 juin 2022, les conseillers municipaux issus des listes minoritaires sollicitent un droit d'expression sur la page Facebook ville de Douvaine.

Elle propose au conseil municipal d'intégrer un nouvel article comme suit :

Article 32.2 : Droit d'expression des conseillers de l'opposition sur la page Facebook

La page Facebook ville de Douvaine est, pour sa partie consacrée aux « informations générales sur les réalisations et la gestion du conseil municipal », une déclinaison du site internet reprenant les articles de ce site et uniquement ceux-ci.

L'existence des espaces d'expression libre du site internet sera indiquée sur le compte officiel Facebook de la ville, dès la page d'accueil. Un lien avec le site internet y donnera accès de manière permanente et en permettra la lecture.

Un post spécifique alertera les utilisateurs de la page Facebook de la parution d'un nouvel article dans les pages d'expression libre.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

A la majorité des voix avec 16 pour, 4 abstentions (M. COLMARD Philippe, M. DE LA BARRERA NAUMANN Victor, Mme HAVEL Céline, M. HAVEL Julien) **et 8 contre** (M. BARRAS Olivier, Mme GACHET Audrey, Mme LAMAISON Josiane, M. MAILLET Laurent, Mme PES Catherine, M. SECHAUD Jean-François, M. ROBERT Stéphane, M. LECLERCQ Patrick)

APPROUVE la modification du règlement intérieur du conseil municipal et d'intégrer l'article 32.2 qui prévoit le droit d'expression des conseillers de l'opposition sur la page Facebook ville de Douvaine.

Certifié exact,

Le secrétaire de séance,
Jean-François SÉCHAUD



Le Maire,
Claire CHUINARD